



2020

Le rapport d'activité

# Sommaire

Edito.....	p.03
Renouvellement des instances.....	p.04
Missions.....	p.05
Adhérents.....	p.07
Prises de position et activités institutionnelles.....	p.08
Les Rendez-vous majeurs : notre évènement.....	p.11
Zoom – Gestion de crise.....	p.13
Zoom – Mise en œuvre des PPRT.....	p.15
Communication.....	p.18
Collaborations.....	p.19

# Edito

## S'adapter

Il est évidemment impossible de retracer les grandes lignes de l'année 2020 sans évoquer la crise sanitaire à laquelle nous avons tous dû faire face. Notre association n'a bien évidemment pas pu dérouler le programme d'action que nous avions projeté. Nous nous sommes adaptés dans nos façons de travailler, que ce soit avec les techniciens des collectivités, les partenaires, et bien sûr entre élus. Mais n'est pas ce que nos territoires sont habitués à mettre en œuvre quotidiennement ?

Les Rendez-vous majeurs, l'événement national que nous organisons avec le soutien du ministère de la Transition écologique et l'appui de l'Ineris, auraient dû avoir lieu au mois de décembre 2020. La tenue de cet événement, notre événement, aura été longtemps incertaine. Nous l'avons repoussé en mai 2021, nous avons choisi l'option 100% numérique et repensé l'intégralité du programme pour conserver un maximum de formats de débats et d'information. Depuis sa création, notre association, est là pour vous assister au quotidien, pour vous apporter des solutions concrètes dans votre travail et vos missions, pour vous permettre d'échanger entre vous et pour porter votre voix. Et rien ne saurait résumer mieux l'ambition de cette journée.

Nous avons également renouvelé notre conseil d'administration au mois de novembre. De nouvelles collectivités sont venues nous rejoindre, de nouveaux élus aussi qui pour certains découvrent le monde des risques industriels et des piliers de l'association sont toujours présents. Je me réjouis que nous ayons pu trouver un bon équilibre entre « anciens » et « nouveaux », c'est un gage d'une bonne dynamique.

2021, je l'espère nous permettra de sortir de la crise sanitaire, de reprendre nos activités et pour l'association de voir un(e) nouveau nouvelle président(e) arriver. Je lui souhaite de belles aventures dans un univers particulier mais passionnant.

**Yves Blein,**  
**président d'AMARIS**

# Renouvellement des instances

**Le 5 novembre 2020, l'assemblée générale a élu ces nouveaux administrateurs. Ce nouveau conseil d'administration est représentatif de la variété des adhérents d'AMARIS : principales plates-formes industrielles, communes de taille plus modeste et également territoires d'outre-mer.**

## **Les membres du Conseil d'administration**

- Pierre ATHANAZE, Vice-Président - Métropole de Lyon
- Roger BERGOUGNOUX, Maire de Lanquetot, Conseiller communautaire - Caux Seine Agglo
- Salah BOUCHAMA, Adjoint au Maire - Chasse-sur-Rhône
- Yves BLEIN, Député du Rhône
- Alban BRUNEAU, Maire de Gonfreville-l'Orcher et Vice-président - Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Jean-Michel BUDYNEK, Adjoint au Maire – Solaize
- Fabienne CASTEL, Maire Déléguée de Mardyck et Conseillère communautaire - Dunkerque Grand Littoral
- François CHOLLET, Vice-président – Toulouse Métropole
- Gérard DUBOIS, Conseiller municipal - La Rochelle
- Charlotte GOUJON, Vice-Présidente - Métropole Rouen Normandie et Maire de Petit-Quevilly
- Michel GUILLOUX, Conseiller municipal – Feyzin
- Judith LABORIEUX, Conseillère communautaire - Communauté d'agglomération Centre de la Martinique, Adjointe au maire - Le Lamentin
- Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville
- Alexandre RUBIO, Maire de Bassens
- Patrice SCHOEPFF, Conseiller municipal – Strasbourg
- Karim TERNATI, Adjoint au maire - Grand Quevilly

## **Les membres du bureau**

- Président - Yves BLEIN
- Secrétaire- Judith LABORIEUX
- Trésorière - Fabienne CASTEL

## **Les Vice-Président(e)s**

- Pierre ATHANAZE
- Alban BRUNEAU
- Charlotte GOUJON
- Françoise ROSSIGNOL

## **Autres membres du bureau**

François CHOLLET, Gérard DUBOIS, Alexandre RUBIO, Patrice SCHOEPFF

# Missions

## **Représenter et défendre les intérêts des collectivités**

*Faire entendre la parole des collectivités et apporter leur contribution au débat public*

AMARIS est l'interlocutrice de référence des collectivités auprès du ministère de la Transition écologique (MTE), des fédérations d'industriels, de la presse, etc. Elle offre aux collectivités locales une tribune pour faire part de leurs difficultés et propositions. Elle les représente dans différentes instances nationales et groupes de travail. En 2020, elle a fait entendre la voix des collectivités dans les colloques, séminaires, etc. organisés sur les risques technologiques majeurs.

## **Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de prévention**

*Être la plus réactive possible pour répondre à vos questions*

Quotidiennement, les collectivités nous interpellent sur leurs difficultés. La mise en œuvre des PPRT, qui repose tout particulièrement sur les intercommunalités et les communes, reste une priorité de l'association. Des points de blocage sont encore à lever. Ils concernent par exemple le traitement des petits commerces ou des équipements publics ou l'accompagnement des riverains et plus globalement la dynamique d'ensemble. La question de leur révision est également de plus en plus prégnante.

Si notre association reste avant tout associée aux PPRT, elle est également de plus en plus sollicitée sur d'autres pans des politiques de prévention : l'information préventive et la gestion de crise. La question des pollutions liées à la présence de sites industriels et de leur impact émerge également depuis l'accident de Lubrizol.

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes relayés par ses adhérents et d'être la plus réactive possible pour y répondre. Elle effectue un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux élus et à leurs services. Pour ce faire, plusieurs moyens sont déployés :

- des réponses en direct en s'appuyant sur l'expertise de son équipe et la mobilisation de son réseau ; des rencontres régulières avec les services de la DGPR afin d'identifier les évolutions à envisager ;
- l'appui de partenaires de travail (ICSI, Inéris, Banque des territoires, etc.) ;
- l'animation d'un réseau qui permet d'identifier les besoins de nos adhérents, de capitaliser sur l'expertise des collectivités et les bonnes pratiques.

Dans ce cadre, en 2020, AMARIS a animé 4 groupes de travail : un GT généraliste, un GT sur la gestion de crise, un GT dédié au traitement des petits commerces, un GT dédié aux dispositifs d'accompagnement des travaux.

## **Éclairer l'action par les retours d'expériences**

*Identifier et capitaliser sur des exemples concrets*

### **PPRT et traitement des locaux des petites activités économiques**

Pour accompagner ses adhérents dans leurs démarches auprès des acteurs économiques, AMARIS a mis en place un groupe de travail dédié au traitement des locaux de petites activités économiques concernés par les PPRT et réunissant les Métropoles de Lyon et Grenoble, l'Ineris, SOCOTEC et le cabinet d'avocat Benabdessadok.

L'objectif 2020 a consisté à identifier les questions techniques nécessitant des investigations complémentaires (Comment traiter les sas ? Le filmage des vitrines est-il efficace ? etc.) et apporter des premières réponses. Les premières pistes se dégagent.

### **Alerte des populations et gestion de crise**

Malgré les réglementations et obligations en place, la gestion de crise en cas d'accident industriel connaît des dysfonctionnements le jour J. Pour explorer cette question et pour identifier des solutions éprouvées et capitalisables, l'ICSI et AMARIS ont lancé un cycle d'échanges dédié.

Il nous est paru essentiel de réunir autour de la table tous les acteurs de la gestion des risques : industriels, collectivités, organisations syndicales, associations et collectifs de riverains, organismes de recherches, universités, autorités. L'ambition de ce groupe d'échange est de croiser les points de vue, dresser un état des lieux riche de divers retours d'expérience, et proposer des solutions opérationnelles.

# Adhérents

**AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et d'agents. La variété des profils des adhérents nous permet de rendre compte de toutes les dimensions de la réalité vécue sur le terrain.**

## COMMUNES

Angé (41)  
Arnage (72)  
Bantzenheim (68)  
Bassens (33)  
Berre-l'Etang (13)  
Boussens (31)  
Chalampé (68)  
Chasse-sur-Rhône (69)  
Château-Arnoux (04)  
Clamecy (58)  
Coltainville (28)  
Dainville (62)  
Feyzin (69)  
Frontignan-Lapeyrade (34)  
Genay (69)  
Genes (25)  
Gonfreville-l'Orcher (76)  
Grandpuits-Bailly-Carrois  
Grand Quevilly  
Issou (78)  
La Rochelle (17)  
Le Pont de Claix (38)  
Lespinasse (31)  
Lorient (56)  
Mardyck (59)  
Mazingarbe (62)  
Monestier de Clermont (38)  
Montoir-de-Bretagne (44)  
Morvillars  
Nesle (80)  
Petit Couronne  
Ribecourt Reslincourt (60)  
Saint Clair du Rhône  
Salaise-sur-Sanne (38)  
Salindres (30)

Sarralbe (57)  
Solaize (69)  
Tavaux (39)  
Thiant (59)  
Vern-sur-seiche (35)  
Village-Neuf (68)  
Vonges (21)

## INTERCOMMUNALITES

Communauté urbaine d'Arras  
Bordeaux métropole  
Brest Métropole  
Caux Seine Agglo  
Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique - Fort de France  
Communauté d'agglomération La Porte-du-Hainaut-Wallers  
Communauté de communes de Lacq-Orthez  
Communauté de Communes de la Vallée du Garon Brignais  
Communauté Urbaine de Caen-la-Mer Normandie  
Communauté urbaine de Dunkerque  
Communauté Urbaine Toulouse Métropole  
Eurométropole de Strasbourg  
Grand Lyon métropole  
Grenoble Alpes Métropole  
La Carène Saint-Nazaire Agglomération  
Le Havre Seine Métropole  
Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
Métropole Rouen Normandie

# Prises de position et activités institutionnelles

**Au cours des 12 derniers mois, AMARIS a continué activement ses actions de défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances institutionnelles.**

## **En 2020, l'association a défendu les positions suivantes :**

### ➤ **Amendements relatifs au crédit d'impôt**

Depuis environ 10 ans, à chaque projet de loi de finances, l'association intervient sur la question du crédit d'impôt dédié aux travaux prescrits aux logements des riverains. En décembre, le texte relatif au crédit d'impôt a été modifié pour intégrer :

- une prolongation de 3 ans ;
- une prolongation de l'échéance de réalisation des travaux pour les PPRT approuvés avant le 1er janvier 2016.

Par ailleurs, les logements concernés par un PPRT approuvé avant le 1er janvier 2013 disposent de 3 années supplémentaires pour finaliser les travaux et bénéficier des financements.

### ➤ **Système national d'avance du crédit d'impôt**

Depuis 5 ans environ, AMARIS défend la nécessité de mettre en place un système d'avance du crédit d'impôt destiné aux riverains soumis à prescriptions de travaux. En 2020, cette revendication a enfin abouti. Le ministère de la Transition écologique a signé une convention avec le réseau Procivis pour prendre en charge l'avance du crédit d'impôt pour les habitants soumis à des prescriptions de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des PPRT. AMARIS espère que ce système d'avance permettra une accélération de la mise en sécurité des riverains des sites Seveso seuil haut. Ce système a cependant des limites : il ne s'adresse, par exemple, pas aux propriétaires bailleurs et aux ménages non solvables.

### ➤ **Post-Lubrizol**

A la veille du premier anniversaire de l'accident de Lubrizol, la ministre de la Transition Ecologique Barbara Pompili et le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin ont annoncé différentes mesures en faveur de la modernisation des outils d'alerte de la population en cas d'accident, d'une meilleure transparence de l'information lors des crises.

Si ces dispositions constituent des progrès notables, AMARIS a déploré l'absence de propositions portant sur la préparation et l'information des riverains en amont des accidents. De même, au cours de l'année 2020, les collectivités locales ont rarement été associées à la réflexion de l'État, pourtant, celles-ci devraient constituer un maillon essentiel dans les dispositifs permettant aux riverains de se familiariser durablement avec les risques industriels inhérents à leur territoire.

Force est de constater qu'en un an, la réflexion n'a guère évolué pour proposer une méthode qui implique davantage les riverains face au risque. Pourtant, il est indispensable de travailler avec eux dans la durée afin de renforcer leur sécurité mais également d'aller plus loin dans la gestion des risques, la prise en compte des enjeux sanitaires, les choix de développement des territoires, etc.

AMARIS a invité à donner davantage de marge de manœuvre aux élus locaux. En raison de multiples contraintes, l'Etat ne dispose pas de l'agilité nécessaire pour travailler avec les habitants sur des sujets complexes qui nécessitent une véritable pédagogie, plus qu'une information technique descendante. AMARIS a proposé que l'Etat soutienne et que l'on capitalise sur les initiatives locales positives. Celles-ci, initiées et animées par les collectivités, sortent du cadre réglementaire pour aller au-devant des riverains, en déployant des dispositifs volontaristes plus adaptés au dialogue.

#### ➤ **Bureau enquêtes après accidents**

Yves Blein, président d'AMARIS, a rencontré Jérôme Goellner, personne en charge de la mise en place et de la direction du futur bureau d'enquêtes, pour échanger cette création annoncée en février 2020.

AMARIS voit dans ce bureau une chance pour que soit enfin analysée l'action de tous les acteurs de la gestion des risques. Pour cela il est indispensable d'aller au-delà des seules questions techniques. La phase d'enquête et de capitalisation, si elle est appréhendée de façon globale et systémique, constitue une étape essentielle pour réduire la vulnérabilité des territoires exposés et pour éviter l'apparition de situations équivalentes.

Il est en effet crucial de tirer les enseignements d'ordre techniques mais également d'ordre sociaux et politiques, c'est-à-dire relatifs aux problèmes d'information, de relations entre les différents partenaires permettant une vision plus juste et complète d'un accident et de ses conséquences sur l'environnement au sens large.

Pour ce faire, l'analyse doit être menée de façon globale et systémique sur les différentes étapes en amont et en aval de l'élément déclencheur. Pour exemple, le travail en amont en matière de préparation à la gestion de crise devrait être passé à la loupe : Quelles formations à la gestion de crise des décideurs ? Des exercices ont-ils été organisés ? A quelle fréquence ? Suivant quels scénarios ? Avec quels acteurs ? Quel lien avec la population ? Comment ? Quels enseignements ? etc.

Par ailleurs, AMARIS a recommandé que les enquêtes portent également sur la réponse territoriale à la crise : la mobilisation et coordination des acteurs, les moyens du territoire, l'impact sur les champs de compétences relevant des collectivités, les retombées sur le territoire et la population, etc. et qu'un suivi soit organisé sur la mise en œuvre des différentes pistes d'amélioration identifiées.

#### ➤ **Généralisation du Cell-Broadcast et des SMS géolocalisés**

A la suite de l'annonce du déploiement d'un nouvel outil d'alerte et d'information des populations fondé sur le réseau de téléphonie mobile, le président d'AMARIS a interpellé le ministre de l'Intérieur pour lui confirmer que cette modernisation des moyens d'alerte est indispensable à une gestion de crise plus efficace et pour insister sur la nécessaire prise en compte des responsabilités et obligations des maires sur leur territoire.

L'échelon communal est en effet tout particulièrement concerné ; le maire est l'autorité de droit commun chargée de prendre la décision de déclencher l'alerte. Dans l'hypothèse où le préfet prend la direction des opérations de secours, le maire demeure compétent pour déclencher l'alerte, par tous les moyens à sa disposition. Ainsi le maire reste en toute circonstance le premier responsable.

C'est pourquoi, il est impératif de prendre en compte cette dimension territoriale le plus en amont possible, c'est-à-dire dès la conception des outils et c'est la raison pour laquelle AMARIS a demandé à être associée à la définition du cahier des charges des dispositifs qui permettront de déployer ce nouvel outil d'alerte des populations aux risques.

### **En 2020, AMARIS a participé à :**

- > Instances de suivi PPRT (DGPR) : cette instance réunit les parties prenantes des PPRT (MEDEF, FNE, DGPR, AMARIS).
- > GT du groupe d'experts sur les sites et sols pollués auprès du CSPRT ;
- > CODIRPA - comité directeur pour la gestion post-accidentel (ASN)
- > Groupe test du projet ENKI (Enki est la plateforme numérique à destination des collectivités développée dans le cadre du projet NexSIS (Système information de gestion des alertes, gestion opérationnelle, gestion de crise à destination des pompiers))
- > Groupe de travail FONCSI "Risques et territoire, gouvernance et participation citoyenne"

### **EXEMPLES D'INTERVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS**

- > Janvier – Journée Traitement des équipements publics – avec le CEREMA
- > Janvier - COPIL Les Rendez-vous majeurs
- > Février – Visite de terrain à Pont-de-Claix
- > Février – Journée Atelier Les Rendez-vous majeurs
- > Mars - intervention Club des agglos, ADCF
- > Mai – Atelier Focus Risques – agence d'urbanisme de Lyon
- > Juin - Intervention à la Caisse des dépôts
- > Juillet - Echange sur le Bureau d'enquête après accident
- > Septembre - Groupe de travail Foncsi
- > Novembre – Webinaire sur l'alerte organisé par le SPIRAL et le SPPPY
- > Décembre – lancement du GEC Alerte des populations et gestion de crise



# Les Rendez-vous majeurs, notre évènement

**Initialement prévue à l'automne 2020, puis reportée en mai 2021, la tenue de cet évènement, notre évènement, aura été longtemps incertaine. Il a largement mobilisé l'équipe de l'association qui a organisé différents temps de travail avec de nombreux partenaires pour bâtir un programme à la carte.**

## **Un programme adapté et ambitieux**

Cet évènement, organisé par AMARIS avec le soutien du ministère de la Transition Écologique et l'appui de l'Ineris, vise à mutualiser les connaissances des différents acteurs et parties prenantes de la gestion des risques, dont des représentants de collectivités, de l'État, d'industriels, d'associations, des salariés, des bureaux d'études et des étudiants.

Dès l'origine, nous avons souhaité que ce rendez-vous explore de nouvelles pistes, tant sur le fond que sur la forme, et soit une occasion offerte aux participants de réfléchir collectivement aux pratiques de gestion des risques industriels. Ainsi, la part des échanges et du partage d'informations, issues des expériences vécues par les acteurs de terrain, était pour nous essentielle. Cette édition a été conçue pour être le point de départ d'un travail de recueil des remontées de terrain, pour dresser un premier état des lieux et, ensuite, établir un plan d'actions en phase avec la réalité des besoins.

En s'appuyant sur des retours d'expérience récents, des acteurs de terrain, des chercheurs, des intervenants d'horizon divers, l'objectif est de confronter les questions tant d'un point de vue technique que se réarmer intellectuellement sur des sujets liés aux risques sous des aspects différents : l'approche territoriale, la place des habitants, la communication, etc.

## Communiquer différemment pour élargir notre audience

L'un des objectifs de ces Rendez-vous vise à toucher le plus grand nombre de personnes issues de tous les champs concernés par les risques et l'aménagement du territoire. Cette volonté se traduit par la présence et l'implication d'un grand nombre de partenaires, avec parfois des attentes et des objectifs différents, mais qui doivent apprendre à travailler ensemble pour améliorer la sécurité de tous.

### Les partenaires

**Autour d'un noyau restreint de partenaires (COPREC devenue Filiance, DGPR, DRIEE, FNE, France Chimie, Inéris, MEDEF, SNIIM, UFIP), nous avons associé un maximum de structures. Voici celles qui ont répondu à notre invitation :**

- **État** : Ministère de l'Intérieur - Bureau d'analyse et de gestion des risques – Bureau de l'Alerte de la Sensibilisation et de l'Education des Publics / Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité / BRGM / ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) / DREAL Aquitaine / DDT du Rhône / DGPR (SEA, BSSS, BARPI)
- **Collectivités** : Métropoles de Dunkerque, de Lyon, de Rouen, Communauté urbaine LE Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo
- **Industriels** : AEPJR, SYNERZIP-LH, PIICTO, GESIP
- **Experts** : AITF, ANCTS, ANSES, Cerema, CNPP, ENTPE, ICSI, IdealCO, IFFORME, IRMA, LCPP, SPPPI
- **Organisations syndicales** : CFDT
- **ONG** : Respire

Ces partenaires ont été associés dans le cadre de comités de pilotage et lors d'une journée consacrée à poser les bases du programme des Rendez-vous majeurs. Le 28 février 2020, nous les avons, en effet, réunis pour travailler en 6 groupes autour de 6 thématiques et 6 questions.

1. Information-concertation : Les outils règlementaires sont-ils condamnés à être inefficaces ?
2. Maîtrise des risques - Le monde bouge ! Et les pratiques de maîtrise des risques ?
3. Gestion de crise - Peut-on gérer les crises aujourd'hui comme au XXe siècle ?
4. Post-accident - Le post-accident est-il la nouvelle urgence en cas d'accident ?
5. Territoires et risques - Quels potentiels pour les « zones troubles » ?
6. Nouvelles implantations - Souhaite-t-on encore implanter des industries à risques ?

# ZOOM - GESTION DE CRISE

**La gestion de crise n'est pas un sujet nouveau pour nos adhérents. Pour autant, l'association ne l'avait pas encore vraiment investi. En 2020, il a fait l'objet de la mise en place d'un groupe de travail entre les techniciens des collectivités adhérentes et de la mise en place d'un projet déployé avec l'ICSI.**

## **GROUPE DE TRAVAIL AMARIS**

Mettre en place des rendez-vous récurrents entre les techniciens de vos collectivités sur un sujet nouveau nécessite au préalable de constituer un nouveau réseau d'échanges. En effet, en fonction de la taille des collectivités, les agents en charge de la prévention ne sont pas ceux qui gèrent les dossiers relatifs à la sécurité et la sûreté. En 2020, deux rendez-vous ont été organisés pour poser les bases d'un travail encore en construction.

## **PROJET AMARIS-ICSI - Groupe d'échange sur l'alerte des populations et la gestion de crise**

En 2020, AMARIS et l'ICSI se sont associés pour mettre en place un groupe d'échange sur l'alerte et la gestion de crise. L'objectif est de dégager des pistes d'amélioration mobilisables par les territoires d'ici 2022.

Aujourd'hui, nous tenons à remercier des collectivités adhérentes à AMARIS qui participent à cette démarche : Chasse-sur-Rhône, Caux Seine Agglo, Grand Quevilly, Le Havre Seine Métropole, Métropole Rouen Normandie.

### **Origine**

Deux événements ont marqué l'année 2019 : l'incendie du SIAAP en juillet et l'accident de Lubrizol en septembre. Ces accidents, aussi différents soient-ils, ont mis en lumière une série de dysfonctionnements tout particulièrement dans la communication de crise, la coordination et l'information des acteurs. Il en résulte une crise de confiance de la société vis-à-vis de la parole publique, qui peut vite se transformer en défiance avec pour conséquence l'adoption de « mauvais comportements ».

L'accident de Lubrizol a fait naître un besoin d'échanges pour améliorer l'arsenal pourtant important de dispositifs et d'obligations et identifier des solutions éprouvées et capitalisables.

### **Le projet**

Les objectifs de ce projet sont de réunir l'ensemble des acteurs concernés afin de dresser un état des lieux commun et d'identifier des leviers d'amélioration suivant une approche pratique et concrète. En décembre 2020, une première réunion a permis de réunir un tour de table conséquent de partenaires.

Étaient présents des représentants de :

AITF - Gonfreville l'Orcher, Chasse-sur-Rhône, Grand Quevilly, Métropole Rouen Normandie, FNE - France nature environnement, Respire Rouen, VISOV, CFDT, ATRISC, CNRS, GESIP, Ineris, IRMA Grenoble (Institut des risques majeurs), Université d'Avignon, France Chimie, Total Feyzin, BARPI - Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles, SDMIS - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours, etc.

Plusieurs propositions ont été présentées et discutées avec les participants :

- Tout ce qui relève de l'information préventive, du dialogue avec la population en amont d'un accident sera pris en charge dans un autre groupe de travail piloté par FONCSI.
- Le fil conducteur des échanges sera de **partir de la cible du dispositif** c'est-à-dire le territoire (prise en compte de la dimension socio-culturelle des territoires, du « terreau territorial) et de ses composantes (populations, collectivités et autres acteurs). Il a donc été proposé aux partenaires de se former et d'approfondir la question de la perception des risques, mieux appréhender pourquoi il n'est plus possible de faire de la prévention sans les gens, comprendre les comportements face aux dangers, etc.
- Les discussions seront organisées selon **3 axes de travail** :
  1. L'alerte des populations au sens de la technologie d'alerte, de la stratégie d'alerte, de la décision de déclenchement
  2. La coordination (des acteurs et des plans)
  3. La communication en cas d'accident.

En termes de méthode, ce GEC se réunit tous les deux mois afin d'identifier les problèmes et attentes concrets à partir d'expériences vécues. Les résultats et conclusions du travail seront publiés en 2022. L'objectif est également d'expérimenter concrètement quelques pistes d'amélioration.

# ZOOM - Mise en œuvre des PPRT

**17 ans après l'entrée en vigueur de la loi Bachelot, les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont quasiment tous approuvés. Pour autant, la dynamique de mise en œuvre n'a pas trouvé sa vitesse de croisière. A la lumière des observations réalisées sur vos territoires, les blocages d'ordre technique et financier, le manque d'outils, etc. constituent autant de facteurs contribuant à ralentir la mise en sécurité des habitants et des activités économiques riveraines. En 2020, AMARIS a poursuivi le travail initié sur le traitement des petits commerces et a mis en place un groupe de travail sur la réalisation des travaux chez les habitants.**

## **GROUPE DE TRAVAIL sur les dispositifs d'accompagnement des travaux chez les habitants concernés par des prescriptions**

A ce jour, en dépit d'un investissement financier comme humain important, la dynamique de mise en œuvre des travaux n'est pas à la hauteur. Afin d'identifier les freins et les pistes d'amélioration, AMARIS a mis en place un groupe de travail réunissant :

- des collectivités (la Carène, Gonfreville-l'Orcher, la Rochelle, les métropoles de Grenoble et Lyon) ;
- des représentants des services de l'État (DGPR, Île-de-France, Seine-Maritime, Nouvelle Aquitaine, Occitanie).

Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois en novembre 2020. Après un échange très fourni, l'équipe d'AMARIS a pu dresser un premier état des lieux des points de blocage. Ils sont de 4 ordres :

1. Pilotage et gouvernance
2. Techniques
3. Financiers
4. Crédibilisation des travaux

Une fois ce travail d'état des lieux achevés, l'objectif est de proposer des pistes d'amélioration aux territoires et à la DGPR dans le courant de l'année 2021.

## **GROUPE DE TRAVAIL sur le traitement des « petites activités » impactées**

AMARIS, l'Ineris, les métropoles de Grenoble et de Lyon se réunissent depuis 2019 dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux petits commerces impactés par les PPRT.

Ce GT s'inscrit dans la continuité d'un projet « Collectivités, PPRT et entreprises » mené en partenariat par AMARIS et la Métropole de Lyon, de 2017 à 2019, pour capitaliser et valoriser les bonnes pratiques identifiées sur le terrain. Dans ce cadre, la question des petits commerces est apparue comme particulièrement sensible et devant être abordée

différemment. En effet, ces activités présentent des particularités (accueil du public, manque de moyens financiers et humains, typologie de bâti parfois difficile à protéger, etc.) qui complexifient la mise en œuvre de mesures de mise en sécurité. Cette thématique présente également des enjeux particuliers.

### **Les spécificités**

- les commerçants, généralement locataires du bien, disposent de peu d'informations techniques sur leur bien (type de vitrage et d'ancrage, etc.)
- la présence de vitrines, de vitrages de grande taille et ouvertures - commune à tous les commerces – sont autant de point de fragilité en zone de surpression ;
- de multiples obligations réglementaires en termes d'accessibilité ne sont pas compatibles avec la mise en protection des biens face aux risques industriels ;
- des configurations de locaux qui compliquent la mise à l'abri ;
- la présence de sas automatiques, de portes coulissantes, incompatibles avec les exigences de perméabilité à l'air en zones toxiques et de résistance à la surpression ;
- les aides financières sont inexistantes sauf dispositifs volontaires mis en place par les collectivités locales (couplées aux aides classiques de soutien aux commerces).

### **Les enjeux**

- Les commerçants sont des acteurs importants dans la vie d'une commune et sont des relais d'information. Aujourd'hui, alors que l'efficacité des dispositifs d'information préventive est remise en question, il serait intéressant de tester de nouvelles pistes comme promouvoir une information relationnelle et conversationnelle, laquelle pourrait notamment passer par une collaboration avec les commerçants.
- L'accident de Lubrizol a également questionné le rôle des directeurs d'établissements recevant du public dont les commerçants font partie. Leurs établissements accueillent un public qu'ils doivent mettre en sécurité en cas d'accident. Lors des attentats de 2015 et 2016, il a été établi qu'ils jouent également un rôle important dans l'accueil des passants. La probabilité pour que les individus se trouvant à l'extérieur tentent de s'abriter dans un magasin en cas d'accident industriel, est potentiellement très élevée.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de leur proposer un accompagnement pour la mise en sécurité de leurs locaux et des outils simplifiés et standardisés.

### **Le groupe de travail**

En 2020, le travail a consisté en des réunions pour construire des éléments méthodologiques et une visite de terrain. Le 5 février dernier, nous avons organisé une visite de terrain à Pont-de-Claix afin d'aller à la rencontre des commerçants pour entendre leurs difficultés, appréhender leur niveau de sensibilisation aux risques, visiter leurs locaux, etc.

Le groupe de travail a identifié une série de besoins qui nécessiteront des investigations techniques plus ou moins poussées :

- la tenue aux effets de surpression des vitrages de grandes dimensions et de nature spécifique ainsi que la tenue des autres éléments constituant les vitrines ;
- l'efficacité du filmage de ces vitrages ;
- le traitement des sas et portes coulissantes ;

- une méthode simplifiée pour effectuer les diagnostics sommaires dans les petits commerces exposés à un aléa toxique, non situés en rez-de-chaussée d'immeuble ;
- la définition des grands principes de mise à l'abri dont le confinement.

Pour y répondre, l'INERIS a commencé à travailler sur une méthodologie simplifiée de confinement et de nouveaux abaques concernant la tenue des vitrages à l'effet de surpression.

# Communication

Création de compte Twitter et linkedin, mise à jour du site Internet et envoi de lettres d'information, relation presse : **AMARIS** maintient une activité de communication désormais classique. En 2020 nous avons élaboré un document destiné à sensibiliser les nouveaux élus.

## COLLECTIVITES ET GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS

Ce document s'adresse aux nouveaux élus afin de leur présenter un aperçu synthétique de leurs responsabilités, des politiques de gestion des risques et des principaux dispositifs à mettre en œuvre dans la collectivité.



*Vous êtes élu(e) d'une collectivité accueillant sur son territoire un ou plusieurs sites Seveso seuil haut ou des canalisations de matières dangereuses et vous avez en charge les politiques de prévention des risques technologiques majeurs et/ou de gestion de crise. Il s'agit de sujets complexes pour lesquels les responsabilités des élus et de la collectivité peuvent être engagées. C'est aussi et surtout des dossiers sur lesquels l'association AMARIS, qui accompagne les collectivités depuis 1990, conseille d'être volontariste et proactif du fait de vos responsabilités, des enjeux de sécurité, de développement et d'aménagement pour votre territoire.*

# COLLABORATIONS

**Nos partenaires sont essentiels à la vie de notre association. Ils permettent aux adhérents de bénéficier de l'expertise de toutes les parties prenantes des politiques de la prévention des risques. Avec eux, nous faisons vivre des projets d'envergure.**

## **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

> DGPR - Ministère de la Transition écologique (MTE)

> Banque des territoires

En 2020, AMARIS a bénéficié d'une subvention du MTE dans le cadre d'une convention avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et d'une subvention de la Banque des territoires.

## **PARTENAIRES DE TRAVAIL**

> Avec l'Inéris, AMARIS coopère tout particulièrement sur le traitement des petits commerces et sur l'organisation des Rendez-vous majeurs;

> AMARIS rencontre régulièrement les représentants de France Chimie et de l'UFIP ;

> Nous collaborons très régulièrement avec :

> Le cabinet LPA-CGR ;

> Le cabinet Benabdessadok, exerçant en droit public, qui réalise des missions pour notre association afin de fournir des recommandations juridiques sur la responsabilité des collectivités et des élus.

> Des associations d'entreprises : Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région (AEPJR), SYNERZIP-LH.

> ASN (Autorité de sûreté nucléaire) et l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information) - Depuis le mois de novembre, sur sollicitation de l'ASN, AMARIS participe aux travaux du comité directeur pour la gestion post-accidentelle (CODIRPA). Une réflexion est, en effet, engagée sur les actions à mettre en œuvre pour apporter aux riverains les éléments de connaissances nécessaires à la compréhension des mesures de protection et des consignes. Dans la mesure où ces préoccupations rejoignent celles de notre association, l'objectif est de croiser les expertises.